

TARIFS DE LOCATION

CATEGORIE 1 : TARIF PLEIN

Les utilisateurs ne relevant d'aucune des catégories bénéficiant de réduction, détaillées ci-dessous, paient le TARIF PLEIN.

CATEGORIE 2 : TARIF REDUIT

Bénéficient d'une réduction de CATEGORIE 2, les organismes qui, en fonction de leurs statuts (à joindre **en langue française** lors de la demande de réservation de salle), poursuivent des **activités non commerciales** à finalité sociale, culturelle et/ou philanthropique.

Cette catégorie est accordée à condition que la politique tarifaire de la manifestation programmée, soit accessible à tous (maximum 25€ le billet d'entrée) à défaut, la catégorie 1 sera appliquée.

CATEGORIE 3 : TARIF REDUIT

Bénéficient d'une réduction de CATEGORIE 3, les organismes, qui ont leur siège social situé sur le territoire de la Province de Namur. Dans le cas d'une association de fait, le responsable doit avoir son domicile sur le territoire de la province.

(ET uniquement pour leurs activités poursuivant une finalité sociale, culturelle et /ou philanthropique) :







- Les organisations d'éducation permanente et de jeunesse reconnues par la FWB
- Les établissements scolaires, les académies et les conservatoires
- Les associations proposant une pratique artistique en amateur (théâtre, danse, chant, cirque, impro, musique, etc.) et de théâtre action
- Les bibliothèques locales
- Les centres culturels
- Les pouvoirs publics subventionnant le service de la Culture de la Province de Namur
- Les associations à finalité sociale, culturelle et/ou philanthropique avec lesquelles le service de la Culture entretient des partenariats réguliers.

Cette catégorie est accordée à condition que la politique tarifaire de la manifestation programmée, soit accessible à tous (maximum 25€ le billet d'entrée) à défaut, la catégorie 2 sera appliquée.

CATEGORIE 4 : GRATUITE

- Les coproductions avec le service de la Culture de la Province de Namur (projet en partenariat relevant de la compétence du Collège provincial).
- Les différents services de la Province de Namur
- Pour certains grands événements namurois, sur base conventionnelle via un dossier spécifique qui sera présenté au Collège provincial.

Les organismes qui bénéficient d'une réduction (catégories 2, 3, 4) s'engagent à **mentionner le soutien de la Province de Namur** sur **TOUS** les supports promotionnels.

 : rue des Bouchers 3, 5000 Namur
 : technique@ledelta.be
 : location@ledelta.be
 : Technique : 081/77.65.37 ou 0476/94.61.90
 : Location : 081/77.51.23
 : www.ledelta.be